

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/09/2020

Dossier complet le :

02/09/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0203

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un supermarché LIDL et d'une zone de stationnement sur la commune de La-Fare-les-Oliviers (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale Provence (DR08)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien RAQUET - Responsable programme immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 2 0 5 6 8

Forme juridique

521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement sur une superficie totale cadastrale de 12 290m ² , d'un supermarché Lidl avec parking pour les usagers d'un total de 57 places. L'emprise au sol totale du bâtiment étant de 2 447 m ² , ce projet n'est pas concerné par la rubrique 39a. Enfin, des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture du bâtiment, sur une superficie de 900 m ² environ. Cette installation correspond à une puissance de 167,3 kWc, ce qui est inférieur aux 250 kWc réglementés par la rubrique 30.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend en premier lieu l'aménagement d'un bâtiment commercial de l'enseigne Lidl à l'Est du site. Ce bâtiment de plain-pied présentera une surface de vente de 1 418 m² et une surface de plancher de 2 246 m².

Un parc de stationnement de 57 places sera réalisé à l'Ouest du site, derrière le magasin.

La réalisation de ce projet, qui intégrera également la réalisation d'un bassin aérien de compensation et d'infiltration des eaux pluviales, et des espaces verts sur près de 4600 m², va nécessiter la démolition des activités présentes sur site, à savoir un établissement de vente de matériaux (bâtiment et dalles béton).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de proposer une nouvelle zone commerciale sur la commune de La-Fare-les-Oliviers au sein d'un secteur urbain présent à l'extrême Ouest de la commune, et facilement accessible depuis la RD113 et la RD10.

Ce projet intègre la réalisation d'un nouveau magasin Lidl qui viendra remplacer le magasin LIDL actuel présent à une cinquantaine de mètres au Nord de la zone du projet, en proposant notamment une structure plus vaste et plus moderne à l'existant, et une surface de stationnement améliorée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Démolition du bâtiment actuel de l'entreprise PCM et des dalles béton, excavation des terres superficielles potentiellement polluées par l'activité actuelle du site, préparation de la plateforme d'accueil par ajout de terres saines, réalisation du bassin aérien de rétention et d'infiltration des eaux, terrassements et aménagement des plateformes d'accueil, construction de la structure du nouveau magasin, aménagement des espaces verts et de la voirie (parkings).

Accès:

Le chantier sera accessible directement par la RD113 qui constitue une voie de transit importante de l'Ouest de La-Fare-les-Oliviers, et qui permet de se diriger au Nord vers Salon de Provence, et également de rejoindre le Sud et les importants complexes industriels de l'étang de Berre.

Un plan de circulation sera mis en place afin de permettre les accès au site et les zones d'échange avec le réseau routier alentour. Du fait de la superficie du site et de son occupation actuelle, de très importantes zones de stockage et de stationnement de matériaux et d'engins seront disponibles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'un supermarché qui entraînera de ce fait la génération de trafics de la part des futurs clients, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits.

L'accès au magasin se fera depuis le giratoire actuel d'échange entre la RD10 et la RD113 au Nord du projet, et par la création d'une contre-allée le long de la RD113 sur un emplacement réservé au PLU. La circulation sur cette contre-allée sera à sens unique du Nord vers le Sud, et la sortie de la zone commerciale se fera sur la RD113 au moyen d'un carrefour à STOP.

Des aménagements seront réalisés sur cette voirie pour sécuriser cet accès.

Divers accès piétons seront également aménagés aux abords du projet.

Les déplacements générés par les usagers du magasin et qui seront principalement concentrés aux heures de pointe du midi et du soir, resteront toutefois modérés par rapport aux trafics actuels sur la RD10 et sur la RD113 qui sont très importants. Le magasin projeté venant de plus remplacer un magasin Lidl actuellement présent à moins de 100m au Nord, la génération de trafic sur le secteur sera faible.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation (eaux de toiture et eaux de voirie) seront collectées et acheminées vers un bassin de rétention aérien qui infiltrera les eaux dans le sous-sol.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

Dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale parcellaire:	12 290 m ² (11 247m ² après déduction de l'emplacement réservé)
Emprise au sol du bâtiment	2 447 m ²
Surface de plancher totale de l'espace de vente LIDL	2 246 m ²
Nombre de places de stationnement LIDL	57 places extérieures
Surface espaces verts	4 588 m ²
Surface et Volume Bassin de rétention à ciel ouvert:	342 m ² et 225 m ³
Surface panneaux photovoltaïques	900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 10 ' 55 " 50 Lat. 4 3 ° 3 2 ' 5 3 " 50

Commune de LA-FARE-LES-OLIVIERS
(13)

RD113 - Lieu-dit "Les Bons Enfants"

13 580 LA-FARE-LES-OLIVIERS

Parcelles cadastrales concernées :
AZ49, AZ52, AZ199, AZ227 et AZ336

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches de la zone du projet sont : - la ZNIEFF de type II " Crau de Berre l'Étang", située à 1 km au Sud-Ouest sur le site de l'aérodrome de Berre-le-Fare. - la ZNIEFF de type II "Chaîne de la Fare - massif de Lançon", localisée à 800 m au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La-Fare-les-Oliviers n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche (Domaine de Calissane) est situé à 2,8 km à l'Ouest de la zone du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La-Fare-les-Oliviers ne présente pas sur son territoire communal de façade littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection le plus proche est la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau localisée à 15 km au Nord-Ouest de la zone du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La-Fare-les-Oliviers est située au sein du Plan de Prévention du bruit de l'Environnement du réseau routier départemental des Bouches du Rhône approuvé le 25 mars 2016 et reconduit en 3ème échéance le 27 juin 2019. Ce document concerne notamment la RD113 présente en bordure Est du projet et la RD10 située à une centaine de mètres au Nord.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul Monument Historique recensé sur la commune de La-Fare-les-Oliviers ("Pavillon", inscrit le 21 mai 1992) est localisé à plus de 1 km à l'Est de la zone du projet au sein du bourg de la commune.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire des zones humides et le SRCE, aucune zone humide, réservoir de biodiversité ou corridor écologique n'est présent sur la zone du projet ou à proximité. Les zones recensées sont situées à plus de 1,5 km au Sud du projet, le long du canal de Gordes et du Canal de la Bosque.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La-Fare-les-Oliviers est concernée par un PPR inondation et un PPR Mouvement de Terrain approuvés le 27 février 2017. Au sein de ces PPRi, la zone du projet se situe au sein d'une zone B2, faiblement à moyennement exposée pour ces deux risques. La commune de La-Fare-les-Oliviers n'est en revanche pas concernée par les risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre l'absence de site ou sol pollué sur le projet ou sur le territoire communal de La-Fare-les-Oliviers. Toutefois, la réalisation d'une étude de sol et d'un historique du site montre la présence de potentielles pollutions localisées sur site du fait de la présence d'anciennes cuves de fioul et de zones de stockage de produits (peintures, enduits,...).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La-Fare-les-Oliviers n'est recensé dans le périmètre d'aucune Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données de l'ARS13, la zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captages utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). Les périmètres de protection les plus proches sont ainsi situés à près de 10 km au Nord de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches «Rivage nord de l'étang de Berre à Saint-Chamas» et "Village de Ventabren et ses abords" sont respectivement localisés à 8 km à l'Ouest et à l'Est de la zone du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, la ZPS "Garrigues de Lançon et chaines alentours" est situé à 600 m à l'Ouest et au Nord de la zone du projet. Les autres sites Natura 2000 les plus proches sont à plus de 10 km de la zone du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, « Massif de l'Arbois », est situé à plus de 6 km à l'Est et au Sud de la zone du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le magasin LIDL sera connecté au réseau communal d'eau potable présent le long de la RD113 à l'Est.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de voirie et de toiture seront collectées et acheminées vers un bassin de rétention aérien de 225 m ³ qui permettra une infiltration des eaux dans le milieu souterrain à un débit de 68 l/s pour un volume total de 225m ³ . Le temps de vidange sera lui de 55 minutes. Cette infiltration n'aura pas d'impact quantitatif sur la masse d'eau souterraine identifiée à environ 5 m sur le site, du fait de la très faible superficie collectée par rapport à la superficie de la nappe, et d'un point de vue qualitatif du fait du pouvoir épurateur des sols, et de la mise en place d'un dispositif de confinement de 30m ³ en cas de pollution accidentelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de préparation du terrain, et concerneront notamment la démolition des bâtiments actuels, ainsi que de la terre extraite lors du terrassement pour la réalisation du bassin de rétention aérien et de la zone de stationnement en sous-sol. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur des parcelles complètement nues (zones de remblais au Nord et magasin de matériaux au Sud) et enclavées entre la RD113 à l'Est et des zones urbaines, limitant ainsi les corridors de déplacement. Les milieux rencontrés et le contexte local urbanisé limitent ainsi très fortement la diversité des habitats et des espèces présentes. L'impact sera donc nul vis à vis de la biodiversité, et la mise en place d'espaces verts sur près de 4 600 m ² (et la plantation de près de 70 arbres) amènera une amélioration par rapport à la situation actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche, « Garrigues de Lançon et chaines alentour », localisé à 600 m au Nord et à l'Ouest de l'aménagement, est remarquable par la diversité d'habitats naturels présents, accueillant de ce fait une diversité d'oiseaux (et notamment de rapaces) en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts. Or, le projet sera aménagé au sein d'une zone d'activité en quasi-totalité occupée, et séparé du site Natura 2000 par des infrastructures de transport (RD10 et RD113) et par le noyau urbain de La-Fare-les-Oliviers. Ainsi, du fait de cette déconnexion et de l'absence d'habitats naturels sur la zone du projet, celui-ci n'aura aucun impact sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme pour les zonages de protection, les sites d'inventaire les plus proches sont situés à plus de 1 km au Nord de la zone à aménager. Ainsi, du fait de cette importante distance et de l'absence de milieux naturels sur la zone d'étude, la réalisation de ce projet et les mesures d'accompagnement n'auront pas d'incidence sur les zones de sensibilité et d'inventaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone actuellement occupée par une entreprise de vente de matériaux du bâtiment et par une zone de remblai. La réalisation du projet n'entraînera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul risque technologique présent à proximité concerne l'axe de transport de matières dangereuses sur la RD113 bordant le projet à l'Est. Le site, qui aura une vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques de mouvement de terrain et de retrait gonflement des argiles. L'ensemble des aménagements seront réalisés conformément aux normes en vigueur. En ce qui concerne le risque inondation, qui n'est pas présent directement sur la zone projet, les eaux de ruissellement du projet seront collectées dans un réseau d'assainissement pluvial puis transiteront au sein d'un bassin de compensation des surfaces imperméabilisées, qui permettra de diminuer les débits en aval du projet et d'améliorer la situation actuelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial (aménagement d'un supermarché et d'un espace de stationnement) n'accueillera pas d'activités industrielles et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés du magasin, de nombreux clients qui se traduira par un trafic qui se répartira sur l'intégralité des heures d'ouverture, avec des horaires de pointes marquées entre midi et 14h et surtout en fin de journée. Toutefois, l'ensemble du projet s'inscrit en bordure des RD10 et RD113 qui accueillent de très importants trafics, et ne sera pas de nature à avoir d'incidence significative sur les déplacements sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile supplémentaire. Le trafic généré spécifiquement par le fonctionnement du magasin sera toutefois faible en comparaison avec le trafic sur la RD113, et une partie de ce trafic est déjà actuellement présent sur le magasin LIDL actuel situé à moins de 100 mètres.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition du bâtiment actuel et de la dalle béton sera de nature à créer des vibrations.</p> <p>Celles ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p> <p>Aucune vibration ne sera générée en phase d'exploitation du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la présence d'un système d'éclairage du site.</p> <p>Toutefois, ce système d'éclairage sera limité aux horaires d'ouvertures du magasin et sera atténué en période nocturne.</p> <p>Des mats d'éclairage sont de plus présents actuellement en bordure du projet, à l'Est le long de la RD113 et aux abords du carrefour giratoire au Nord, ainsi que sur les activités commerciales situées aux abords du projet .</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition du bâtiment et des dalles béton, ainsi que de déblaiement pour le bassin de rétention peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets liquides issus des activités commerciales du projet.</p> <p>Seules les eaux pluviales ruisselant sur le projet et stockées dans un bassin de rétention seront infiltrées dans le milieu souterrain.</p> <p>Un dispositif de rétention de la pollution accidentelle sera de plus installé afin de prévenir toute pollution ou dégradation du milieu aquatique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du magasin seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal présent en limite de propriété Ouest.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit, ou de Monument Historique n'est présent à proximité du projet (Monument le plus proche à 1 km à l'Est). Le projet n'aura donc aucune covisibilité ou incidence sur ce types d'éléments patrimoniaux. De plus, le projet s'insérera en remplacement d'activités artisanales et au sein d'une zone périurbaine présentant de nombreux bâtiments d'activités artisanales. Son aménagement n'aura donc pas d'incidence sur le contexte paysager local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement va venir remplacer une entreprise de vente de matériaux par un supermarché. Ce projet va ainsi permettre une augmentation de l'activité économique du secteur. En revanche, il n'entraînera aucune modification sur les activités agricoles ou sylvicoles absentes du secteur, ou sur l'usage des sols à proximité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité Environnementale montre que seuls trois projets ont fait l'objet d'avis sur la commune de La-Fare-les-Oliviers ou sur les communes alentours (projets à moins de 3km) depuis 2014.

Il s'agit en premier lieu d'un projet de défrichement de 40 000 m² de terrains pour la réalisation d'un complexe immobilier à l'Est de la Fare les Oliviers et à 3km du projet. Ce projet, non soumis à étude d'impact, a fait l'objet d'un avis rendu le 21/05/2015 qui statue sur une absence d'incidences importantes susceptibles de se cumuler avec le projet à l'étude complètement déconnecté du fait de la distance.

Le second projet concerne l'aménagement à 2,5km au Sud du projet d'une aire d'accueil de gens du voyage sur la commune de Berre l'Etang, et qui a fait l'objet d'un avis favorable (non soumis à étude d'impact) le 24/11/2016. Ainsi, du fait de cette absence d'impacts et de la distance entre ces deux projets, ils ne sont susceptibles de cumuler d'incidences négatives.

Enfin, le projet de création d'une station d'épuration communale à 2km au Sud du projet a fait l'objet le 12 avril 2018 d'un avis dispensant de la réalisation d'une étude d'impact, les incidences étant principalement liées à la phase de travaux. Ainsi, ce projet situé à plus de 2km ne générant notamment aucune incidence en termes de trafic ou d'activités, aucune incidence n'est susceptible de se cumuler avec le projet à l'étude.

En conclusion, les faibles incidences du projet à l'étude, ainsi que des projets ayant fait l'objet d'avis rendus par l'autorité environnementale, montrent une absence d'incidences potentielles susceptibles de se cumuler entre projets séparés de plusieurs kilomètres et par d'importantes zones urbaines et infrastructures de transport.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter les incidences du ruissellement des eaux pluviales sur une structure imperméabilisée, le projet va mettre en œuvre un système d'assainissement pluvial qui infiltrera les eaux pluviales dans le milieu souterrain et permettra de diminuer les débits à l'aval de l'opération par rapport à la situation actuelle. Un dispositif de confinement des pollutions accidentelles (30m³) sera mis en place en amont du bassin pour éviter toute dégradation de la ressource en eau.

En ce qui concerne le volet visuel et insertion paysagère, des espaces verts seront aménagés sur près de 4600 m², et ceintureront notamment les aménagements extérieurs entre voirie et espaces mitoyens, afin d'intégrer le projet dans son environnement, qui est majoritairement composé de bâtiments d'activités. Près de 70 arbres de haute tiges seront plantés, de même que des haies champêtres.

Une contre-allée sera aménagée le long de la RD113 pour permettre l'accès au projet depuis le giratoire au Nord et permettre des échanges sécurisés entre ce futur projet et le réseau d'infrastructures existant.

Enfin, une phase préalable de retrait de sols potentiellement pollués par les activités passées et actuelles du site pourra être mise en œuvre, et ces terres seront remplacées par des terres saines le cas échéant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone en continuité de l'urbanisation et actuellement occupée par un magasin de matériaux du bâtiment et une zone de remblai, limitant ainsi tout risque d'incidences sur la biodiversité et le paysage.

De plus, les incidences sur le milieu humain et notamment les circulations sur le secteur seront faibles au regard des trafics sur les voies environnantes (RD10 et RD113), et intégrées par la réalisation d'une contre allée pour faciliter et sécuriser les échanges des commerces du projet avec le réseau actuel d'infrastructures.

Enfin, la problématique de gestion des eaux pluviales fera également l'objet de mesures d'accompagnement et compensatoires, afin de diminuer les débits en aval et le risque d'inondation sur la zone.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de Demande de Permis de construire
Notice hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROUSSET

le, 01/09/2020

Signature

B. MARECCHIA
Responsable Immobilier
LIDL PROVENCE
394, chemin de Favard - 13790 ROUSSET
Tél. : 04 42 51 71 79

à l'intérieur du cadre ci-dessus